



CONGRÈS RÉGIONAL

Après Reims 2022, place à Metz 2023

Le 3^e Congrès régional organisé par l'URPS Infirmier Grand Est le 20 octobre dernier à Reims a laissé d'excellents souvenirs aux participants et sans doute des regrets aux absents. Une bonne raison de réserver d'ores et déjà votre journée du jeudi 11 mai à Metz, où aura lieu l'édition 2023.

Un Congrès, c'est d'abord une journée de partage autour de thématiques qui font notre actualité. C'est également un temps de respiration pour se retrouver entre infirmiers libéraux et échanger sur notre quotidien. Alors, **SAVE THE DATE** et d'ici là, suivez nos fils d'actualités.



EDITO

Chères consœurs,
chers confrères,



Je tiens tout d'abord à vous souhaiter, au nom de l'URPS Infirmier Grand Est, une excellente année. Que 2023 soit pour vous une source d'épanouissement.

L'année qui commence s'annonce riche en opportunités pour notre profession. C'est le cas avec l'extension vaccinale qui connaîtra une évolution conventionnelle au printemps : emparez-vous de ces nouvelles compétences ! C'est le cas également avec la revalorisation des modalités d'intervention des Infirmiers en Pratique Avancée Libéraux. Deux avancées significatives de l'Avenant 9.

2023 sera tout aussi riche en actions pour l'URPS. Cette année, nous continuerons à renforcer nos relations avec les autres URPS de la région dans le cadre du CPOM inter-URPS qui sera finalisé au 1^{er} trimestre avec l'ARS. Nous soutiendrons par ailleurs la mise en place de la téléconsultation assistée par les infirmiers et le déploiement de Parceo, solution numérique dédiée à la coordination que nous vous invitons à découvrir dans ce numéro.

En conclusion, permettez-moi de vous annoncer nos deux grands rendez-vous de l'année : le 4^e Congrès régional des IDEL le 11 mai à Metz et le 1^{er} Congrès Inter-URPS du Grand Est les 19-20 octobre à Nancy. Nous vous y attendons nombreux !

Julien Boehringer
Président de l'URPS Infirmier Grand Est

INTER URPS

Maison des URPS : un CPOM sur la table

Pour la Maison des URPS et ses 10 composantes régionales, la dynamique est bien lancée. Elle va même connaître un nouveau coup d'accélérateur au premier trimestre avec la signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'ARS Grand Est.

Séminaire interprofessionnel en juin, participation au salon City Healthcare en octobre à Nancy... Les représentants des 10 URPS de la région Grand Est, médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, pédicures-podologues, orthophonistes, orthoptistes, biologistes et infirmiers libéraux ont pris l'habitude de se retrouver et de travailler ensemble.

UNE NOUVELLE IMPULSION

Réunis au sein de la Maison des URPS depuis 2019, ils s'apprennent à signer avec l'ARS Grand



Au cœur du salon City Healthcare 2022

Est un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens inter-URPS. De quoi conforter la dynamique interprofessionnelle et lancer de nouvelles actions concrètes au service de la e-santé et de la prévention notamment.

SOMMAIRE

- PARCEO, outil numérique de l'exercice coordonné
- 12 ESP en phase 2

- Vaccination : élargir pour mieux couvrir
- IPAL : du neuf dans l'avenant

- Arnaud et la téléconsultation
- Pénurie à la pompe : l'URPS en première ligne !



E-SANTÉ

PARCEO : un couteau suisse numérique pour la coordination

Avec *Parceo*, solution numérique proposée par Pulsy*, vous accédez à un bouquet de services parfaitement adapté à l'exercice coordonné, à commencer par la messagerie instantanée et sécurisée.

Solution e-parcours intuitive et souple, *Parceo* vous permet de constituer une équipe de soins autour d'un patient et d'inviter d'autres professionnels à participer aux échanges sur smartphone, via sa messagerie sécurisée.

ÉCHANGER ET INTERAGIR PLUS VITE

Une fois votre compte activé, vous pouvez identifier les professionnels de santé qui interviennent auprès de vos patients, communiquer avec les autres intervenants (médecin traitant, pharmacien, kinésithérapeute...) et interagir plus vite au sein de la communauté de soins. Avec à la clé, une amélioration de la prise en charge et du suivi. Prochainement, *Parceo* offrira même l'opportunité de coordonner les parcours de santé complexes, qu'il s'agisse de parcours thématiques (diabète, responsabilité populationnelle, troubles du neuro-développement) ou de parcours structurés pour les Dispositifs d'appui à la coordination.

(*) Groupement régional d'appui au développement de la e-santé



« Pensé par et pour les professionnels de santé »

Chargé de développement des usages au sein de Pulsy, Nicolas Bossu rappelle que « *Parceo a été pensé par et pour les professionnels de santé, en lien avec les URPS, les établissements de santé et les structures médico-sociales.* » Notez, il continue d'évoluer : « *Nous sommes disponibles via l'adresse usages@pulsy.fr pour répondre aux questions* »



et vous accompagner dans votre utilisation de la solution», précise-t-il. « Remontez-nous également vos demandes d'adaptation pour faire de *Parceo* votre outil-clé en matière de coordination ! »

EN SAVOIR +

Découvrez la messagerie instantanée *Parceo* en vidéo



ACTIVEZ VOTRE COMPTE !

Téléchargez l'appli « *Parceo Mobile - 2022* » sur le Play Store ou l'App Store et amorcez vos premiers échanges interprofessionnels sécurisés.



COORDINATION DES SOINS

ESP : 12 équipes candidates retenues en phase 2

12 Équipes de Soins Primaires sur les 21 en lice viennent d'obtenir leur sésame lors du premier appel à projet ESP Phase 2 lancé par l'URPS Infirmier et l'ARS Grand Est. Encourageant !

Après la phase 1, dite d'interconnaissance, qui voit les Équipes de Soins Primaires s'organiser autour de thématiques communes, s'ouvre pour celles qui le souhaitent un temps d'approfondissement. C'est la Phase 2, étape soumise à appel à projets qui débouche sur l'élaboration et la mise en place de protocoles et d'actions.

PRÈS DE 80 000 € D'ACCOMPAGNEMENT

21 ESP de la Région Grand Est, dont le parcours avait été au préalable validé en phase 1, se sont mises sur les rangs à l'occasion du premier appel à projets ESP Phase 2 organisé par l'URPS



Infirmier et l'ARS Grand Est le 15 septembre 2022. 12 d'entre elles ont été finalement retenues par le comité de sélection régional qui s'est réuni le 17 novembre. Un résultat encourageant.

Ces douze équipes se verront allouer 78 779 € de financement de la part de l'ARS : un accompagnement calculé sur la base du budget prévisionnel qu'elles ont proposé.

DES ATELIERS ESP PROCHES DE CHEZ VOUS

Chargée de la promotion des Equipes de Soins Primaires depuis 2019, l'URPS Infirmier Grand Est poursuit cette année ses ateliers ESP. Profitez de ces rencontres de proximité pour venir échanger avec d'autres professionnels de santé libéraux et obtenir les clés pour mener à bien votre projet de création. Onze dates figurent au calendrier 2023. Nul doute que vous trouverez un atelier proche de chez vous : ils couvrent les 10 départements du Grand Est.

Pour plus d'information, Julie Plaisant : 06 31 06 07 65

Inscription par formulaire via ce QR code





PRÉVENTION

Vaccination : élargir pour mieux couvrir

© Photos David Heideberger



À Reims, la vaccination a été un thème fort du 3^e Congrès Régional des IDEL, avec une intervention appréciée du Pr Christophe Hommel, Directeur du Centre de Vaccinations Internationales au CHRU de Strasbourg.

Les infirmiers sont aujourd'hui autorisés à administrer 15 vaccins sans prescription médicale préalable. Une opportunité à saisir avec la clé de nouvelles cotations à compter du 23 mars prochain.

Depuis le 24 avril, les IDEL ont la possibilité d'administrer sans prescription médicale les vaccins contre la grippe saisonnière, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, la rage, les papillomavirus humains, les infections invasives à pneumocoque, les virus des hépatites A et B et les méningocoques de sérogroupes A, B, C, Y et W. Cet élargissement de nos missions vise à simplifier le parcours vaccinal et à améliorer les taux de couverture. Mais il ouvre aussi la porte à de futures évolutions de compétences souhaitées par la profession pour autant que les IDELS décident de s'en emparer.

DE NOUVEAUX TARIFS EN 2023

Notez que l'élargissement de la mission vaccinale se traduit dans l'avenant 9 de la Convention des infirmiers par une revalorisation des actes. De nouveaux tarifs d'injection entreront ainsi en vigueur à compter du 23 mars 2023. À savoir :

- Administration des vaccins sur prescription médicale d'un autre professionnel de santé ou des vaccins sans prescription médicale obligatoire (exemple grippe) : 7,56 €
- Administration des vaccins à prescription médicale obligatoire réalisée par les infirmiers sans prescription médicale préalable d'un autre professionnel de santé : 9,61 €

3 questions à...

Dr Christophe HOMMEL

Directeur du Centre de Vaccinations Internationales au CHRU de Strasbourg

Quel est l'état de la couverture vaccinale en France ?

CH : « La France n'est pas une exception en Europe. Mais c'est le pays où la couverture vaccinale est la plus mauvaise. Aucun de nos objectifs n'est atteint. Un exemple : pour le DTP coqueluche, moins d'un patient sur deux est à jour de vaccination à l'âge de 25 ans et plus on avance en âge, moindre est la couverture. Dans 90% des cas - chez les 11-25 ans - il manque au moins un vaccin, et même chez les étudiants qui intègrent les cursus de santé, ce qui est aberrant... Et ne parlons pas de la vaccination contre la grippe chez les seniors et les personnes à risque ou chez les professionnels de santé. L'absence de vaccination constitue toujours une perte de chance indéniable !

Comment passer la vitesse supérieure ?

CH : Une des solutions, c'est justement l'extension des compétences vaccinales en direction des infirmiers libéraux et des pharmaciens. Plus on sera à pouvoir vacciner, plus on sera en mesure d'améliorer le taux de couverture. Mais il faut aussi que l'Etat se donne les moyens de mettre en place cette politique de prévention indispensable pour désengorger notre système de santé, notamment à l'hôpital. Plus on fait de prévention, moins on aura besoin de curatif !

Quel rôle peuvent jouer les IDEL ?

CH : Au-delà de la vaccination en elle-même, les infirmiers sont bien placés pour informer les patients en relayant les messages de sensibilisation et de prévention. C'est un rôle essentiel. Primum non nocere : ne pas informer, ne pas vacciner c'est nuire au patient.»

IPAL : du neuf dans l'avenant

Signé par les organisations professionnelles des infirmiers libéraux et l'assurance maladie, l'avenant 9 revisite notamment les modalités de valorisation de l'accompagnement par l'IPA des patients orientés par le médecin. Ce qu'il faut en retenir.

L'avenant 9 distingue deux filières d'orientation du patient vers l'IPA : à titre principal, dans le cadre d'un suivi régulier contractualisé avec le médecin ; à titre secondaire, pour une prise en charge ponctuelle à la demande du médecin.

PATIENTS RÉGULIERS

Pour les patients réguliers, la prise en charge prévoit un « forfait d'initiation du suivi - 1^{er} contact » auquel s'ajoute un « forfait de suivi », à facturation trimestrielle.

Le forfait d'initiation est valorisé à hauteur de 60 €, au titre du premier contact réalisé en présentiel et du 1^{er} trimestre de suivi.

Le forfait de suivi est valorisé à hauteur de 50 € et facturable par l'IPA une fois par trimestre, dès lors qu'au moins un contact avec le patient a lieu au cours du trimestre.

PATIENTS PONCTUELS

Pour les patients ponctuels, sont prévus un bilan annuel et au maximum quatre séances de soins par an. Réalisé à la demande du médecin, le bilan comprend une anamnèse, un examen clinique, des mesures de prévention (secondaire ou tertiaire), d'éducation thérapeutique et si besoin la réalisation de prescriptions. Il est facturé au maximum une fois par an par patient et valorisé à hauteur de 30 €.

La « séance de soins ponctuelle IPA », valorisée à hauteur de 16 €, est facturée au maximum quatre fois par année civile et par patient dès lors que des soins sont réalisés en présentiel.

MESURE D'ÂGE

L'avenant indique enfin qu'une majoration liée à l'âge du patient (pour les enfants de moins de 7 ans et pour les patients âgés de 80 ans et plus), puisse, le cas échéant, être associée à la facturation des forfaits d'initiation, de suivi, du bilan et de la séance de soins ponctuels IPA, moyennant une majoration à hauteur de 3,90 €.

L'AVENANT 9 EN LIGNE
via ce QR Code





TERRITOIRES (Ardennes)

Arnaud, infirmier en téléconsultation

Aussi fier de ses racines ardennaises qu'ultra connecté, Arnaud Gibaru s'emploie avec toute la passion qui le caractérise à faire connaître la profession d'infirmier sur les réseaux sociaux où, pour tout dire, ses posts centrés prévention font un véritable carton. Une activité soutenue qui ne l'empêche ni de pratiquer le fitness à haute dose, son exutoire, ni de s'investir dans un autre domaine qui lui tient à cœur, la télé-médecine. Après tout, les semaines ont 168 h !

« La télémédecine, j'y suis venu lors des confinements », précise Arnaud Gibaru. « Whatsapp nous a alors donné les moyens de faire face à nos multiples sollicitations et d'assurer la continuité des soins dans un contexte où les médecins ne se déplaçaient plus à domicile. Mais c'était une solution d'urgence et non sécurisée. Il nous fallait trouver autre chose et vite : sur les deux médecins et demi de notre secteur, il n'en restait plus qu'un en exercice au sortir de la crise sanitaire et son départ en retraite était imminent. »

UNE AFFAIRE RONDEMENT MENÉE

Début 2022, Arnaud se saisit de la question, en accord avec les trois autres IDEL de son cabinet. Il se rapproche d'une entreprise spécialisée et se voit proposer une cabine de téléconsultation avec la promesse d'être relié à un réseau de médecins, disponible dans le quart d'heure... Ni franchement convaincu par la proposition, ni



rassuré par l'approche commerciale de ses interlocuteurs, il ne donne finalement pas suite. « Je me suis alors rapproché du Délégué territorial de l'ARS. C'est lui qui m'a conseillé de prendre contact avec Pulsy, le Groupement régional d'appui au développement de la e-santé. » Bonne pioche ! « Leur accompagnement nous a été précieux, depuis l'expression du besoin jusqu'au choix du produit le mieux adapté », se félicite Arnaud. Résultat, un mois plus tard, en mai 2022, son cabinet est équipé avec l'aval de l'ARS et son soutien financier.

AVANTAGE TÉLÉMÉDECINE

Téléphone à lentille, stéthoscope numérique pour l'auscultation cardiaque et pulmonaire, otoscope de diagnostic pour la gorge et les oreilles, tensiomètre et thermomètre... Tout le matériel est réuni pour une téléconsultation entièrement sécurisée et sans temps d'attente. En pratique, la téléconsultation commence par une pré-visite au cours de laquelle l'infirmier fait le point avec son patient en veillant à réunir les informations utiles au diagnostic. Un médecin* prend le relais à l'heure prévue sur l'agenda partagé : place alors à l'examen à distance dont l'infirmier en téléconsultation assure la partie opérationnelle.

Pour Arnaud, cette formule ne présente que des avantages en matière d'accès aux soins et de suivi médical dans la mesure où « l'infirmier de proximité connaît ses patients, leur milieu familial, leur situation économique, leur environnement... » À ses yeux, c'est aussi une opportunité à saisir pour les IDEL : « La télémédecine nous offre la possibilité de faire reconnaître nos compétences tout en améliorant la prise en charge des patients. Maintenant, je ne vais pas mentir, c'est vrai qu'une pré-visite prend en moyenne une vingtaine de minutes. L'acte de téléconsultation doit évoluer, mais cela ne doit pas nous empêcher d'avancer ! »

(*) Les médecins qui procèdent à la téléconsultation font tous partie d'Omedys, organisation territoriale de télémédecine respectant le parcours de soins.

PÉNURIE de carburant : L'URPS en 1^{ère} ligne

Cet automne, l'URPS Infirmier Grand Est s'est mobilisée dès le début de la crise du carburant, pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences d'une pénurie pour les IDEL, rappelant que certains d'entre nous parcourent jusqu'à 200 km par jour pour assurer la prise en charge au domicile des patients, 7 jours sur 7 et dans les 10 départements.

Début octobre, nous avons posté sur les réseaux sociaux un questionnaire destiné à recueillir vos besoins. À notre grande satisfaction, vous avez été 2 313 à nous faire remonter vos difficultés en matière d'approvisionnement en carburant. Et 98,7 % d'entre vous nous ont indiqué souhaiter l'instauration de files prioritaires pour les IDEL dans les stations services. En répondant nombreux à notre appel,



vous avez permis d'appuyer la démarche de l'URPS Infirmier Grand Est auprès des pouvoirs publics de la région et, à force de persévérance, nous avons fini par obtenir des créneaux horaires réservés aux infirmiers libéraux ainsi qu'une liste de stations partenaires. Toutes ces informations pratiques ont dès lors été relayées sur Facebook et sur notre site internet, département par département, car il n'a malheureusement pas été possible de bénéficier de mesures identiques sur l'ensemble du territoire du Grand Est.

TRANSMISSIONS, LA NEWSLETTER DE L'URPS INFIRMIER GRAND EST

Directeur de la Publication : Julien Boehringer - Responsable de la communication : Marc Saint Denis - Conception-réalisation : ABRACADABRA - Nancy
URPS Infirmier Grand Est - 3 boulevard des Aiguillettes - 54 500 Vandœuvre-lès-Nancy
secretariat@urpsinfirmiergrandest.com - tel : 06 83 76 63 47